



COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du jeudi 11 avril 2019 à 16 h 00

Petit Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

Direction Développement, services urbains & énergie

Pôle Parcs, jardins & espaces naturels

1. Convention de partenariat entre la Ville de Metz et la SARL Les Highlands du Warndt.
2. Projet Végétalisons Metz : convention avec les habitants

Mission Développement durable et solidaire

3. Ambition Climat 2030 : plan messin d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
4. Convention de coopération avec GRdF pour améliorer la performance énergétique des chaufferies
5. Attribution de subvention pour des travaux d'efficacité énergétique dans des logements privés
6. Création d'un Espace Educatif Eau Eco-tourisme (4E)
7. Subventions à des associations de développement durable au titre de l'année 2019
8. Demande de soutien financier au titre de l'appel à projets 2019 Trame Verte et Bleue Grand Est

Rayonnement et animation urbaine

Equipements sportifs

9. Programme d'efficacité énergétique dans les gymnases : 2^{ème} tranche
10. Points divers.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant

- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire
- Monsieur Dominique ABEL, Chef du service "Equipements Sportifs"
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Sébastien MARQUETON, Adjoint au Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

Etaient excusés :

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale Membre titulaire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire

M. DARBOIS ouvre la séance à 16 h 10 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

Point 1 - Convention de partenariat entre la Ville de Metz et la SARL Les Highlands du Warndt.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

Point 2 - Projet Végétalisons Metz : convention avec les habitants

Mme MOLINET souligne l'importance de prévoir des plantations d'arbres et de haies bocagères au cœur de la ville, en remède au réchauffement climatique.

A signaler le projet de replantation de végétation du boulevard Solidarité, dans le cadre de Atmo Grand Est, en vue d'améliorer la qualité de l'air.

M. CAMBIANICA soutient également la plantation d'arbres et de végétation arbustive dans les quartiers messins.

M. KOENIG informe la commission du regard favorable que porte Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France sur la plantation d'arbres dans les rues de la vieille ville et pour la végétalisation de certains pieds de façade.

M. MARQUETON fait part à la commission des possibilités de verdir davantage la place Mazelle dans le futur.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

Point 3 - Ambition Climat 2030 : plan messin d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

La Ville de Metz s'était engagée en 2009, aux côtés d'autres Villes d'Europe, à signer la Convention des Maires élaborée par la Commission européenne et à réduire de plus de 20% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre avait été réalisé en 2010 et un scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire messin et de son patrimoine avait été établi et adopté lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2011. Le Plan d'Actions en Energie Durable avait alors été transmis à la Convention des Maires qui l'avait validé.

Fin 2016, la Ville de Metz avait d'ores et déjà dépassé l'objectif qu'elle s'était fixée avec une réduction des émissions de GES de 22,5% à l'échelle de son territoire.

Fort de ces résultats, un nouvel Agenda 21 a été adopté lors du Conseil Municipal du mois de mai 2018. Cet Agenda 21 a fixé une nouvelle Ambition Climat pour 2030 avec un objectif de réduction des émissions de GES de 40% en conformité avec la nouvelle Convention des Maires européens. A cette occasion a été établi le fait qu'un des nouveaux enjeux dans les espaces urbains consisterait à adapter le territoire au dérèglement climatique.

Une étude de vulnérabilité du territoire a été réalisée par un bureau d'études spécialisé en 2018 sur la base de l'outil Impact Climat de l'ADEME et avec l'aide de plusieurs acteurs du territoire.

Le plan d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique qui a été construit sera soumis à la Convention des Maires et un suivi des actions et des résultats obtenus sera réalisé tous les deux ans et transmis à la Convention des Maires.

Avis favorable

Point 4 - Convention de coopération avec GRDF pour améliorer la performance énergétique des chaufferies

Dans le cadre de son Agenda 21 3^{ème} génération et de son plan d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, la Ville de Metz souhaite renforcer sa politique par la mise en œuvre d'un programme d'efficacité énergétique sur son patrimoine et le développement des énergies renouvelables.

GRDF souhaite accompagner la Ville de Metz dans ses projets et plus particulièrement dans sa volonté de maîtriser sa demande en énergie avec :

- L'accompagnement à la réalisation d'études de préconisations de solutions énergétiques gaz naturel associées aux énergies renouvelables,
- L'accompagnement technique et financier pour le remplacement de plusieurs chaudières vétustes dans des bâtiments municipaux par des chaudières gaz à condensation. GRDF s'engage à financer une partie des travaux à hauteur de 35 000 €.

Une convention de coopération a été établie à cet effet entre GrDF et la Ville de Metz.

Avis favorable

Point 5 - Attribution de subvention pour des travaux d'efficacité énergétique dans des logements privés

Le Plan Climat messin adopté en 2011 avait proposé un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau du parc de logements de 23 % d'ici 2020. Fin 2016, une réduction des émissions de GES de près de 19% sur le parc de logements avait été atteinte grâce aux actions fortes engagées par la Ville de Metz et ses partenaires (UEM et ALEC du Pays Messin notamment) dans ce domaine. La nouvelle Ambition Climat 2030 et son plan d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, adopté lors du Conseil Municipal du 25 avril 2019, établit un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau du parc de logements de 50% d'ici 2030.

Cet objectif de réduction suppose une massification de la rénovation énergétique et notamment au niveau des copropriétés afin de permettre une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre associées.

Afin d'encourager les propriétaires de logements privés à la réalisation de projets de rénovation thermique visant le niveau « basse consommation d'énergie (BBC) », la Ville de Metz avait décidé fin 2015 de soutenir les propriétaires de logements à effectuer des travaux de rénovation énergétique et d'apporter son soutien financier à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique.

Une trentaine de copropriétés sont identifiées par l'ALEC du Pays Messin pour engager des travaux de rénovation énergétique. L'une d'entre elles, la Copropriété Magny Armoisières située 64 à 74 rue des Armoisières a engagé une rénovation "BBC par étape". Elle compte 24 logements et 22 sont éligibles à une subvention. La subvention sollicitée par la copropriété est de 22 000 €.

Avis favorable

Point 6 - Création d'un Espace Educatif Eau Eco-tourisme (4E)

Dans le cadre de son nouvel Agenda 21 – 3^{ème} génération, la Ville de Metz souhaite renforcer son soutien à toutes les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. A l'horizon 2030, Metz souhaite être une ville d'éco-citoyens engagés autour de valeurs qui permettront à chacun de s'épanouir. Pour y parvenir, un des objectifs fixés dans ce domaine est de sensibiliser au développement durable 100% des enfants d'ici la fin de leur scolarité en élémentaire.

Pour répondre à cet objectif, l'association CPN les Coquelicots envisage de créer un Espace Educatif Eau Eco-Tourisme : "LE 4 E".

Ce projet vient renforcer les dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable mis en place par l'association depuis 2012 avec l'Espace naturel pédagogique et convivial, l'Espace associatif éco-citoyen et plus récemment l'Espace des compagnons à cheval et à sabots.

Le 4E sera un dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable dédié à la thématique de l'Eau. Il sera animé en pédagogie active par une animatrice diplômée à temps plein avec l'aide, notamment, des ressources du réseau Ecoles et Nature. Les partenaires locaux seront bien évidemment associés au développement de ce dispositif (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Syndicat des Eaux de la Région Messine, Haganis, etc.).

La Ville de Metz, Ville de Nature où la place de l'Eau est centrale, souhaite appuyer le développement de ce dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau, de la biodiversité inféodée, des enjeux climatiques qui sont associés et des solidarités à développer.

La Ville de Metz propose à l'association de lui mettre à disposition des locaux au Cloître des Récollets, Haut lieu de l'Ecologie Urbaine et où sont déjà présents de nombreuses associations de développement durable (IEE, SFE, Mirabel LNE, ALEC du Pays Messin, etc.). Un espace de formation sera aménagé et des locaux de bureau et de stockage seront mis à disposition.

Le budget prévisionnel présenté par l'association pour développer des actions pédagogiques sur les thématiques "Eau et Paysage", "Eau et biodiversité", "Eau dans tous ses états" est le suivant :

- 13 000 € d'investissement pour la création du 4E,
- 41 500 € pour son fonctionnement dont 30 000 € sollicités auprès de la Ville de Metz pour l'année scolaire 2019-2020.

Avis favorable.

Point 7 - Subventions à des associations de développement durable au titre de l'année 2019

Plusieurs associations de développement durable ont leur siège ou sont présentes au Cloître des Récollets à Metz et contribuent ainsi au développement de ce lieu emblématique dans le domaine de l'écologie et du développement durable et solidaire par des actions de proximité, en direction des messins.

Pour l'année 2019, il est proposé de soutenir six associations de promotion du développement durable dont l'objectif consiste à mettre en œuvre des programmes d'actions dans ce domaine tout au long de l'année.

L'Institut Européen d'Ecologie (IEE) en premier lieu qui propose de développer en 2019 un programme ambitieux en tant qu'animateur des Objectifs du Développement Durable (ODD) Agenda 2030 sur le Grand Est. Par ailleurs, l'IEE organisera des conférences à destination du grand public avec Christian BRODHAG, Président de Construction 21 et du Pôle National Ecoconception, et Jean-Patrick LEDUC, membre du Conseil d'Administration de l'Agence Française de Biodiversité et représentant la France à la CITES.

Enfin, fort du succès du Festival International du Film dédié à la transition écologique 2018 et organisé par l'IEE, cet événement majeur sur la Ville de Metz sera reconduit en 2019. La seconde édition du Festival se déroulera à Metz du 19 au 24 novembre 2019 et s'inscrira dans la Grande Région transfrontalière. Il aura pour vocation cette année à valoriser l'humain et défendre une transition écologique à vision sociétale. Depuis le début de l'année, chaque 2^{ème} mardi du mois, l'IEE organise également les CinéMARDIS de la transition écologique au cinéma KLUB.

Il est proposé de soutenir l'action menée par la **Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE)**, dont l'objet consiste à promouvoir l'ethnopharmacologie et l'ethnobotanique et à œuvrer pour le développement durable par l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et le développement des actions de formations et d'éducation du plus grand nombre.

En 2019, la SFE :

- Proposera des visites guidées des jardins des plantes médicinales et toxiques au Cloître des Récollets ;
- Organisera des colloques et formations en lien avec l'ethnopharmacologie dont un colloque à Marseille ;
- Editera plusieurs publications dont les actes du colloque "Voyage des plantes" ;
- Poursuivra l'aménagement du droguier et de sa pièce baptisée l'"entre pots pharmaceutique";
- Co-organisera le Festival International du Film dédié à la transition écologique avec l'Institut Européen d'Ecologie.

L'association Mirabel LNE est une fédération dont l'objet consiste à mobiliser les compétences associatives présentes sur le territoire pour mener des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de la protection de l'environnement. En 2019, l'Association Mirabel LNE :

- Proposera 5 conférences-débats sur la thématique de la forêt ;
- Organisera la Fête annuelle de l'Ecologie au Cloître des Récollets dont l'objectif consiste à faire découvrir les associations qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement.

Mirabel LNE sollicite également une aide à l'investissement afin de renouveler son parc informatique vieillissant.

L'ALEC du Pays Messin, dont la Ville de Metz est membre fondateur, se propose d'accompagner notamment les copropriétés dans la réalisation de travaux de rénovation performante et d'instruire les dossiers de demandes de subventions de la Ville de Metz.

La Maison des Alternatives Ecologiques et Citoyennes (MAEC) qui fédère une trentaine d'associations et qui souhaite mettre en place une plateforme collaborative afin de donner une meilleure visibilité aux associations et aux mouvements, coordonner leurs activités (calendrier collaboratif) et consolider la diffusion d'informations par le biais d'une newsletter.

Artisans du Monde Metz qui souhaite mettre à disposition du grand public dans son centre de documentation des dossiers documentaires sur quatre thématiques de développement durable dont l'une sur le thème de l'eau.

Il est proposé de verser au titre de l'année 2019 une subvention de :

- 68 000 € à l'Institut Européen d'Ecologie (IEE) ;
- 12 000 € à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) ;
- 12 000 € de fonctionnement et 3 000 € de subvention d'investissement à MIRABEL LNE ;
- 5 000 € à l'ALEC du Pays Messin ;
- 2 000 € à la MAEC ;
- 1 000 € à Artisans du Monde Metz.

Avis favorable

Point 8 - Demande de soutien financier au titre de l'appel à projets 2019 Trame Verte et Bleue Grand Est

Instaurée par le Grenelle de l'Environnement, la Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, l'artificialisation et la fragmentation des territoires. Il s'agit de constituer un réseau d'échanges pour que les espaces naturels puissent fonctionner entre eux et pour que les espèces animales et végétales aient, comme l'Homme, la faculté de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire...

La Ville de Metz a réalisé une étude de biodiversité sur l'ensemble de son territoire en 2013. De cette étude a été établie la Trame Verte et Bleue (TVB) messine mise en cohérence avec la TVB métropolitaine dans le cadre d'une mission confiée à l'AGURAM en 2015.

La Ville de Metz souhaite renforcer sa TVB afin de développer des continuités écologiques et ainsi améliorer la biodiversité sur son territoire et réduire les îlots de chaleur urbains.

Plusieurs secteurs de développement des continuités écologiques ont d'ores et déjà été identifiés.

Le linéaire de trame verte qui serait planté (ou renforcé) dès cette année s'établirait sur 5 secteurs à savoir :

- Metz Nord : 1 695 ml
- Vallières : 515 ml
- Borny : 4 025 ml
- GAB : 4 395 ml
- Magny : 2 040 ml

Soit un total de 12.5 km de continuités écologiques en sachant que d'autres secteurs sont en cours d'étude.

Les travaux de plantation pour la création ou la restauration de continuités écologiques sont envisagés à hauteur de 130 000 € sur 2 ans.

La Région Grand-Est et l'Etat souhaitent contribuer à la création ou la restauration d'un maillage d'espaces naturels (trame verte et bleue) sur l'ensemble du territoire régional afin de préserver la biodiversité et permettre son adaptation au changement climatique. A cet effet, un appel à projet 2019 Trame Verte et Bleue Grand Est a été mis en place pour soutenir les projets intégrés de trame verte et bleue développés notamment par les collectivités.

Un taux d'aide de 80% sur les dépenses éligibles peut ainsi être envisagé (dépenses d'études, de travaux et de valorisation du projet de TVB) dans le cadre de l'appel à projet 2019 TVB Grand Est.

Il est proposé de demander un soutien financier dans le cadre de cet appel à projet.

Avis favorable

Point 9 - Programme d'efficacité énergétique dans les gymnases : 2^{ème} tranche

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2009, et dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de l'élaboration de l'Agenda 21 par la Ville de Metz, la Municipalité s'était engagée à respecter les termes de la Convention des Maires qui prévoit une réduction d'au moins 20% des émissions de CO2 d'ici 2020. Dans ce cadre, la Ville de Metz avait programmé une première tranche de travaux consistant en la rénovation thermique et énergétique de huit gymnases avec comme objectif principal une réduction de 50% des

consommations énergétiques. Ces travaux ont été réalisés en 2011 et 2012 pour un budget global de 5 M€ TTC.

Suite à ces travaux la réduction effective des consommations d'énergie est de 55% correspondant à 1,2 GWh par an soit une économie de 96 000 € par an. Afin de poursuivre ce programme énergétique, il est proposé de rénover le gymnase rue des Pensées à Magny et celui situé rue d'Hannoncelles au Sablon, pour un montant de 930 000 € TTC. Les travaux consisteront principalement en l'isolation du bâti avec la mise aux normes PMR des accès extérieurs.

L'opération démarrera en 2019 et se poursuivra en 2020.

Accord à l'unanimité de la Commission pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 18 h 15.

Le Président de la Commission :

René DARBOIS